

Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour la Colombie-Britannique

Coup d'œil sur la Colombie-Britannique	
Places	<ul style="list-style-type: none">• Les places offertes en garderies agréées sont suffisantes pour répondre au besoin de 24,1 pour cent des enfants âgés de zéro à 5 ans (2016)²⁹.• La maternelle 5 ans est offerte à plein temps, mais elle n'est pas obligatoire.
Tarifs	<ul style="list-style-type: none">• Tarifs de garde médians par mois, à l'échelle de la province (2015-2016) :<ul style="list-style-type: none">• Poupon - 1000 \$• Bambins - 953 \$• Enfants d'âge préscolaire - 755 \$• Tarifs de garde à temps plein médians par mois à Vancouver (2017) :<ul style="list-style-type: none">• Poupon : 1 360 \$• Bambins 1 292 \$• Enfants d'âge préscolaire 950 \$
Mode d'exploitation	<ul style="list-style-type: none">• 49 pour cent des services de garde réglementés sont à but lucratif (2016)
Salaires	<ul style="list-style-type: none">• Salaire horaire brut médian versé aux éducatrices et éducateurs : 17 \$ (2012)• Salaire horaire brut médian versé aux directrices et directeurs 20,83 \$ (2012)

²⁹ Les provinces et les territoires offrent tous des services de garde en milieu familial réglementés, mais on ne dispose pas de la répartition par tranche d'âge (0 à 5 ans et 6 ans à 12 ans). En 2016, les places en services de garde réglementés (garderie et service de garde en milieu familial) en Colombie-Britannique répondaient au besoin de 18,4 pour cent des enfants âgés de zéro à douze ans.

<p>Allocations provinciales (2015-2016)</p> <p>Dépenses totales pour les services de garde réglementés</p> <p>231 401 000 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions pour frais de garde : 80 690 000 \$ • Financement ponctuel <ul style="list-style-type: none"> • Financement d'importantes dépenses en capital 6 330 000 \$ • Financement de dépenses en capital secondaires 382 000 \$ • Financement récurrent <ul style="list-style-type: none"> • Financement pour le fonctionnement des services de garde 85 745 000 \$ • Programme de soutien au développement de l'enfant 58 254 000 \$ • Autres programmes de financement connexes <ul style="list-style-type: none"> • Centres de ressources et d'aiguillage en matière de garde d'enfants 9 821 000 \$ • Subventions pour frais de garde dans le secteur non réglementé de la garde d'enfants 28 350 000 \$
---	---

Initiatives récentes en Colombie-Britannique

Le paysage de l'AGJE s'est quelque peu transformé dans la province. En 2017, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre sur dix ans un système universel de garde d'enfants qui offrira « des services de garde éducatifs abordables, accessibles et de qualité à toutes les familles qui le désirent ou qui en ont besoin en commençant par des services pour poupons et bambins, et progressivement pour toutes les tranches d'âge ».

Depuis la signature de l'accord bilatéral et la publication de son plan d'action, le gouvernement a publié un document intitulé *Child Care British Columbia: Caring for Kids, Lifting up Families: The path to universal child care*. [Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2018a]. On peut y lire que:

La Province délaissera graduellement l'actuel modèle disparate de services de garde peu tenus de rendre des comptes et peu réglementés, et dont les tarifs sont inabordables pour de nombreuses familles, pour se doter d'un réseau universel de services de garde abordables et accessibles à toutes les familles qui le désirent ou qui en ont besoin.

Ce plan prévoit des services de garde inclusifs, adaptés culturellement, flexibles, sûrs et tenus de rendre des comptes. Le budget provincial de 2018 a affecté 1 milliard de dollars à la garde d'enfants [gouvernement de la Colombie-Britannique, 2018a].

- À compter d'avril 2018, les parents auront droit à une diminution de frais de garde pouvant atteindre 350 \$/mois pour la garde en garderie de poupons et de bambins; de 200 \$/mois pour la garde en milieu familial de poupons et de bambins; de 100 \$/mois pour la garde en garderie d'enfants de trois ans jusqu'à la maternelle; et de 60 \$/mois pour la garde en milieu familial d'enfants de trois ans jusqu'à la maternelle. Cette mesure s'applique uniquement aux services de garde agréés et le fournisseur des services de garde doit adhérer au programme de réduction des frais de garde pour être subventionné (Programme de financement du fonctionnement des services de garde).
- À compter de septembre 2018, une allocation pour la garde d'enfants afin de réduire les coûts sera instaurée. Les familles dont le revenu atteint jusqu'à 110 000 \$ pourraient y être admissibles. Pour commencer, en 2018-2019 le programme visera les services de garde agréés pour poupons et bambins et graduellement, à compter de 2019, les enfants âgés de trois à cinq ans.
- 237 M\$ sur trois ans pour accroître l'accès aux services de garde agréés, y compris la création de 22 000 nouvelles places réglementées. Pour y arriver, le gouvernement étendra et restructurera son programme de financement des projets d'immobilisation majeurs. Il encouragera les partenariats et programmes à coûts partagés entre les garderies à but non lucratif, les municipalités et les organismes du secteur public.
- Le programme de financement des projets d'immobilisation secondaires sera également étendu pour financer la rénovation, l'achat d'équipement ou les frais de déménagement de 6 200 places par année.
- En 2019-2020, des fonds de plus seront accordés aux fournisseurs de services de garde agréés qui prolongent leurs heures d'ouverture en soirée et les weekends.
- Le ministère du Développement de l'enfance et de la Famille examinera la possibilité de partenariats avec le ministère de l'Éducation et les districts scolaires afin d'aménager des garderies dans les écoles.
- Des subventions de démarrage seront offertes aux fournisseurs de services de garde qui ne sont pas tenus d'être agréés, mais qui souhaitent l'être.
- Des fonds additionnels seront consentis pour engager des agent.e.s chargé.e.s de l'agrément.
- Le ministère de l'Éducation mettra à jour le cadre d'apprentissage des jeunes enfants de la Colombie-Britannique.

PLAN D'ACTION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le gouvernement utilisera le financement fédéral afin d'accroître l'accessibilité des services de garde en augmentant le nombre de places, de réduire les coûts (abordabilité) à commencer par les services pour poupons et bambins, d'améliorer la qualité en appuyant la formation et le perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs à la petite enfance et de promouvoir l'équité par des investissements visant les collectivités insuffisamment desservies.

Transferts fédéraux	Exercice 1 : 51 036 249 \$	Exercice 2 : 50 993 994 \$	Exercice 3 : 50 993 994 \$	TOTAL : 153 024 237 \$
---------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Accessibilité

- Au cours de l'exercice 1, 13,7 M\$ de nouvelles subventions pour les dépenses en capital afin d'établir des partenariats innovateurs avec des organismes à but non lucratif ou des municipalités dans le but de « créer de nouvelles places pour les poupons/bambins là où les besoins sont les plus grands ». Une attention particulière sera apportée à établir des garderies à proximité d'établissements publics, comme des écoles ou des hôpitaux. Jusqu'à 1 M\$ par projet seront alloués et les organismes ou municipalités qui recevront ces fonds devront assumer le tiers des dépenses d'immobilisation requises pour créer les nouvelles places. Les services pourront alors être admissibles à d'autres subventions de fonctionnement. La priorité ira aux projets qui fourniront des services de garde aux groupes vulnérables ou aux collectivités insuffisamment desservies. On prévoit que 1 370 nouvelles places pour poupons/bambins seront ainsi créées.³⁰

Abordabilité

- 30 M\$ par année au cours des exercices 2 et 3 pour des sites prototypes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Des subventions d'exploitation seront accordées afin de réduire les frais de garde pour poupons et bambins. Ces frais de garde représentent environ 20 pour cent du tarif de garde moyen pour poupons et bambins à l'échelle de la province. Les sites prototypes seront à la fois de nouvelles installations - voir dans la section consacrée à l'abordabilité - et des garderies existantes à but non lucratif. Ils se retrouveront en milieu urbain et rural et s'adresseront en priorité aux collectivités vulnérables et insuffisamment desservies. Il est prévu que 1 786 enfants auront accès à des services de garde à faible coût. Pour environ 900 de ces enfants, les services seront complètement gratuits (calculé en fonction d'une échelle de revenu mobile). Ces sites prototypes serviront de modèles en vue du développement du réseau universel de services de garde dans la province.

³⁰ Ce financement s'ajoutera aux 237 M\$ investis par le gouvernement provincial sur trois ans pour son programme de financement des dépenses en capital importantes.

Conditions de travail

- **Au cours de l'exercice 1, 16,3 M\$** seront consentis pour faciliter le recrutement et la rétention d'éducatrices et d'éducateurs à la petite enfance. Il s'agira d'un financement ponctuel versé au Programme de bourses en EPE afin d'offrir des bourses d'études plus substantielles, de promouvoir une formation avancée et de soutenir le perfectionnement professionnel. Le financement sera versé sur plusieurs années. La Province mettra également à l'essai des subventions aux fournisseurs de services de garde afin de les aider à payer des dépenses accessoires, comme la formation de leur personnel ou le remplacement de leurs employé.e.s en formation. Le financement pourra aussi couvrir des dépenses comme les frais de déplacement des étudiant.e.s en EPE. On s'attend à ce que 4 000 éducatrices et éducateurs à la petite enfance aient accès à ces mesures de soutien.

Mode d'exploitation

- Le financement des dépenses en capital et les subventions d'exploitation mentionnées précédemment visent les services de garde à but non lucratif.

Inclusion, équité et diversité

- **10 M\$ par année au cours de chacun des trois exercices** pour le développement de services de garde autochtones. Ces fonds iront au réseau actuel de programmes d'aide préscolaire aux Autochtones (Aboriginal Head Start - AHS). Le financement permettra aux programmes AHS sur les réserves d'offrir des services à temps plein dans certaines communautés (3,5 M\$) et de créer treize nouveaux programmes AHS en milieu urbain (6,5 M\$). Il est prévu qu'en tout 590 familles en profiteront.
- **10 M\$ par année pour chacun des trois exercices** afin d'améliorer les programmes de développement pour enfants ayant des besoins particuliers ainsi que les programmes de développement de l'enfant autochtones. Il est prévu que cet investissement accroîtra l'accès à ces services pour 1 428 enfants en éliminant les listes d'attente.

Autre

- **1 M\$ par année au cours de chacun des trois exercices** pour accroître le financement des programmes pour jeunes parents (PJP). Ces programmes fournissent des services de garde à l'intérieur ou à proximité d'écoles secondaires. Cet investissement servira à bonifier les subventions pour frais de garde. La subvention pour frais de garde des jeunes parents du PJP augmentera à 1 500 \$ par mois (par rapport à 1 000 \$ actuellement). Cette mesure assurera la survie des PJP actuels et de ceux qui ouvriront ou rouvriront leurs portes.

En quoi le plan d'action de la Colombie-Britannique est-il innovateur?

Forte d'un investissement d'un milliard de dollars prévu au budget de 2018, la Province est en voie de se doter d'un réseau universel de services de garde l'enfance. Le financement fédéral et provincial pour l'AGJE permet à la Province de « mettre à l'essai différentes façons de faire les choses », y compris établir des partenariats avec des organismes publics (un volet du financement bonifié pour les projets d'immobilisation); de subventionner des sites prototypes; d'accroître la flexibilité du financement destiné à la formation des éducatrices et des éducateurs; et de développer les services de garde autochtones.



Suivant la signature en 2017 de l'entente sur le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec chaque province et chaque territoire et un accord asymétrique avec le Québec. Pour en savoir plus sur ces accords, rendez-vous à

[serviceseducatifspourtous](https://www.serviceseducatifspourtous.ca)



Un Enfant Une Place